



SINP

Système d'Information
sur la Nature et le Paysage



MUSÉUM
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Dictionnaire de données du standard d'échange pour la transmission des listes régionales de sensibilité au MNHN v2

19/12/2017

Contexte

Les impacts d'aménagements sur la biodiversité résultent souvent d'une méconnaissance de la localisation du patrimoine naturel. Il est ainsi considéré d'intérêt général de communiquer sur les sites abritant des éléments remarquables et, plus généralement, de diffuser les données de biodiversité pour qu'elles puissent être utilisées dans les dispositifs de conservation, pour la recherche et l'information du public. De nombreux textes réglementaires vont dans ce sens, et pour les observations de biodiversité (inventaires, suivis etc.), le SINP définit des règles pour favoriser le partage et l'accès libre aux données.

Les données sensibles constituent cependant une exception bien encadrée. La notion est définie par le protocole du SINP, en référence à l'article L.124-4 du code de l'environnement : ce sont des données qui ne doivent pas être largement diffusées pour éviter de porter atteintes aux éléments qu'elles concernent.

En suivant les recommandations des travaux internationaux du GBIF et en s'appuyant sur une enquête auprès des acteurs naturalistes français, un groupe de travail partenarial coordonné par le MNHN a proposé en 2014 les critères qui doivent être réunis pour définir une espèce comme potentiellement sensible : le risque d'atteinte volontaire, la sensibilité intrinsèque de l'espèce, l'effet probable de la diffusion de l'information. À ces critères sont associés des aspects de contexte s'appliquant à la donnée.

Selon les principes du SINP, les données sensibles sont partagées entre plateformes SINP au niveau de précision maximale mais leur diffusion et leur communication seront différenciées pour les citoyens (floutage par défaut) et pour des acteurs « habilités » (donnée précise accessible accès avec mot de passe).

Tous ces principes sont décrits en détail dans le guide technique sur la définition et la gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP¹

¹ [spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2014/SPN%202014%20-%202014%20-%20SINP_Guide_technique_donnees_sensible_\(V1,_avril_2014\).pdf](http://spn.mnhn.fr/spn_rapports/archivage_rapports/2014/SPN%202014%20-%202014%20-%20SINP_Guide_technique_donnees_sensible_(V1,_avril_2014).pdf)

Les listes de sensibilité sont établies au niveau régional (anciennes ou nouvelles régions).

La transmission des listes au niveau national est nécessaire :

- pour que la plateforme thématique occurrence de taxons puisse affecter ces niveaux de sensibilité sur les données qu'elles intègrent;
- pour que l'outil de plateforme GINCO, actuellement en cours de développement, puisse implémenter les listes de sensibilité.

Il est recommandé de fournir les avis de CSRPN sur les listes, et un document officialisant les listes, de manière à éviter des mises à jour hebdomadaires sans savoir lesquelles sont officielles.

Objet du document

L'échange des listes entre le niveau régional et le niveau national impose la mise en place d'un format standardisé. Ce document présente les informations à transmettre pour consolidation des listes régionales de sensibilité par la plateforme nationale du SINP.

Changements entre la version précédente et la v2

Ajout du CD_NOM dans la table « RefSensibilite »

Ajout de COMPLETEUDE_LISTE dans la table « RefSensibiliteMtd » (et du vocabulaire contrôlé associé)

Ajout de EMPRISE dans la table « RefSensibiliteMtd »

Le standard d'échange en bref

Deux tables sont à transmettre au MNHN :

- ➔ La table « RefSensibilite » qui permet de véhiculer de manière standardisée les listes de sensibilité établies régionalement.
- ➔ La table « RefSensibiliteMtd » qui permet de véhiculer les métadonnées relatives à la constitution des listes de sensibilité.

Le code couleurs :

OBLIGATOIRE : la colonne DOIT être remplie
OBLIGATOIRE CONDITIONNEL : la colonne DOIT être remplie si une autre condition est remplie ailleurs. La condition est explicitement décrite dans les règles.
RECOMMANDE : il est recommandé de remplir autant que possible la colonne, en particulier si l'information est connue.
FACULTATIF : il n'est pas obligatoire de remplir la colonne.

Pièces jointes

Certaines colonnes font appels à des listes de valeurs (=nomenclatures ou vocabulaire contrôlé). Le fichier **listes_des_valeurs.xls** (5 onglets) contient les listes des valeurs à utiliser, triées par ordre alphabétique, pour le renseignement des colonnes spécifiées.

Le fichier **exemples_fichiers.xls** (2 onglets) contient un exemple de fichier pour la transmission de la liste de sensibilité régionale au niveau national.

Table « RefSensibilite »

COLONNE	TYPE	CONDITIONNALITE	REGLES	DEFINITION	VOCABULAIRE_CONTROLE
NOM_CITE	Texte	Obligatoire		Nom scientifique du taxon	Non
CD_NOM	Numérique	Obligatoire		Code du taxon dans Taxref	Oui-> Le CD_NOM doit être une valeur du référentiel Taxref https://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref
CD_REF	Numérique	Obligatoire		Code de référence du taxon dans la version de Taxref utilisée	Oui-> Le CD_REF doit être une valeur du référentiel Taxref https://inpn.mnhn.fr/programme/referentiel-taxonomique-taxref
CD_SENSIBILITE	Numérique	Obligatoire		Niveau de sensibilité (et de floutage) pour une diffusion publique dans le cadre du SINP/ D'après le Guide méthodologique sur les données sensibles (V1, 2014).Exemple : 3= diffusion au département uniquement	Oui-> Voir CdSensibiliteValue (onglet dédié du fichier xls.)
DUREE	Numérique	Recommandé	A renseigner dès lors que la sensibilité n'est pas permanente	Durée de sensibilité depuis la date d'observation. Exprimée en année, nombre entier. Vide = permanent	Non
NIVEAU_ADMINISTRATIF	Texte	Obligatoire		Niveau administratif sur lequel porte la sensibilité (ex : RG-2015, RG-2016, DEP)	Oui-> Voir NiveauAdministratifValue (onglet dédié du fichier xls.)
CD_ADMINISTRATIF	Texte	Obligatoire		Code INSEE du département ou code INSEE 2015 ou 2016 de la région. http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/ Lorsque la sensibilité s'applique uniquement à certains départements la région : créer autant de lignes que de départements concernés	Oui-> Voir CdAdministratifValue (onglet du fichier xls.)
STATUT_BIOLOGIQUE	Numérique	Facultatif		Statut biologique du taxon. Si la colonne n'est pas renseignée, sensibilité s'applique quel que soit le statut biologique de l'individu.	Oui-> Voir StatutBiologiqueValue (onglet du fichier xls.)
AUTRE	Texte	Facultatif		Complément d'information sur le facteur de sensibilité = critères de sensibilité non standardisables mais utilisables si l'information est fournie dans la donnée élémentaire d'échange (DEE)	Non

Table « RefSensibiliteMtd »

COLONNE	TYPE	CONDITIONNALITE	REGLES	DEFINITION	VOCABULAIRE_CONTROLE
LIBELLE_LISTE	Texte	Obligatoire		Titre de la liste. Exemple : Liste de sensibilité régional de la région XXX pour la faune et la flore	Non
COMPLETUDE_LISTE	Texte	Obligatoire		Complétude de la liste	Oui → Voir CompletudeListeValue
EMPRISE	Texte	Obligatoire conditionnel	Doit être rempli si la liste est partielle	<p>Indique l'emprise de la liste quand elle est partielle. Exemple : « oiseaux marins »</p> <p>La région doit transmettre le référentiel pour l'ensemble de l'emprise déclarée. Elle doit reprendre les taxons cités dans la liste nationale et spécifier le niveau de sensibilité qu'elle considère pour sa région. Si un taxon n'est pas repris, celui de la liste nationale complètera alors la donnée régionale.</p> <p><i>Par exemple : la région traite du groupe « Amphibiens ». La liste nationale indique que le pélobate brun est sensible. La région juge que ce taxon n'est pas sensible pour sa région. Elle doit donc inscrire dans le référentiel transmis que le pélobate brun n'est pas sensible pour sa région « niveau de sensibilité=0).</i></p>	Non
NIVEAU_ADMINISTRATIF	Texte	Obligatoire		Niveau administratif sur lequel porte la liste (ex : RG-2015, RG-2016)	Oui → Voir NiveauAdministratifValue (onglet dédié du fichier xls.)
CD_ADMINISTRATIF	Texte	Obligatoire		Code INSEE 2015 ou 2016 de la région. http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/ Exemple : 22	Oui-> Voir CdAdministratifValue (onglet du fichier xls.)
DATE_CREA	Date	Obligatoire		Date de création de la liste pour la première diffusion (correspond à la date de validation de la liste par un CSRPN)	Non
DATE_MAJ	Date	Recommandé	Doit être renseigné lorsqu'il s'agit d'une mise à jour	Date de mise à jour de la liste	Non

			d'une liste pré-existante		
REF_BIBLIO	Texte	Recommandé	A renseigner si un document permet de justifier les éléments de la liste de sensibilité et sa constitution	Référence bibliographique complète du document associé à la constitution de la liste. Si plusieurs, séparer les référence par des /	Non
URL	Texte	Recommandé	A renseigner si un document permet de justifier les éléments de la liste de sensibilité et sa constitution et qu'une url existe	Adresse web à laquelle le document relatif à la constitution de la liste est accessible. Si plusieurs, séparer les référence par des /	Non